

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOURGES**

Séance ordinaire du 29 AVRIL 2026

C.C.A.S.



**SEANCE DU
29 AVRIL 2026**

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**APPEL A PROJET
« ACCOMPAGNEMENT
REMOBILISATION SOCIALE
DES BENEFICIAIRES
DU RSA » 2026**

PLAN DE FINANCEMENT

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le *vingt-neuf avril à 18 heures 30* le Conseil d'Administration s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Président, légalement convoqué en suite de convocation en date du 23 Avril 2026 dont un exemplaire a été affiché au Centre Communal d'Action Social.

Étaient présents : M. FRANCONVILLE. Mmes WERQUIN. (proc. De Mme LARIVIERE). POCKET. DUBAR. LECOCQ. M. SERIO. MARTINEZ. Mmes SIX. VALENDUC. MACHADO.

Étaient absentes excusées : Mmes CABOCHE. YOUCEF.

Était représentée : Mme LARIVIERE (pouvoir à Mme WERQUIN)

Madame Pauline DUBAR est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 4 Avril 2025, le Conseil d'Administration a autorisé la signature de la Convention Référent Solidarité et Remobilisation Sociale pour l'année 2025.

Il explique que pour l'année 2026, le C.C.A.S. a répondu à un appel à projet « Accompagnement Remobilisation Sociale des bénéficiaires du RSA ».

Un dossier de demande de subvention a ainsi été déposé pour l'année 2026.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 4 480 € pour l'appel à projet.

Selon la répartition suivante :

- « Accompagnement Remobilisation Sociale des bénéficiaires du RSA » sur la base de 14 places d'accompagnements pour un montant de 4 480 €. La durée de l'opération est fixée à 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Contenu du projet :

La remobilisation sociale doit permettre une évolution des problématiques rencontrées par la personne, tout en lui permettant d'avoir une perspective d'orientations vers un accompagnement sociale intensive.

Le projet se décline en plusieurs phases : l'accueil, le diagnostic, la signature du Contrat d'Engagement, les entretiens des rendez-vous intermédiaires et le bilan final à réaliser par place d'accompagnement.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'Unanimité.**

- **APPROUVE** le plan de financement énoncé ci-dessus, pour l'année 2026.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Président,
Tony FRANCONVILLE

